

SEANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	7	6

Délibération n°31032023-001

Date de la convocation

Le 27/03/2023

Date d'affichage

Objet de la délibération

APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2022

La Présidente



Maryse TARRIT

Signature et cachet

L'An deux mille vingt trois, le vendredi 31 mars à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme AUXERRE Céline, M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. FERREIRA Manuel M. LABONNE Didier, Mme TARRIT Maryse

Absents (excusés) : Mme BONHOMME Sabrina, M. DUMONT Fabrice, Mme MEUNIER Elise,

Secrétaire de séance : Mme AUXERRE Céline

Sous la présidence de Madame Maryse TARRIT, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	245 044,06 €
Recettes	242 770,96 €
Résultat reporté	69 339,56 €
Excédent de clôture :	67 066,46 €

Investissement

Dépenses	464 279,17 €
Recettes	632 328,48 €
Résultat reporté	- 18 494,84 €
Déficit de clôture :	149 554,47 €

Restes à réaliser :

Dépenses	84 275,00 €
Recettes	1 145,00 €

Résultat définitif : + 133 490,93 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2022.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 063-216303255-20230331-31032023001-BF